

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 SEPTEMBRE 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Retrait du Syndicat Mixte
d'Etudes Paris Métropole**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 septembre 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 septembre 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 septembre 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Madame de CIDRAC
Madame CLECH à Monsieur LAMY
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Monsieur JOLY

N° DE DOSSIER : 16 G 25

OBJET : RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES PARIS METROPOLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 30 septembre 2010, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a adhéré au Syndicat Mixte d'Études Paris Métropole.

Ce syndicat créé en juin 2009 comprend 212 collectivités d'Île-de-France de toutes tendances politiques. Sa vocation est la réalisation d'études dans différents domaines et notamment :

- La concertation dans le cadre de la construction de la Métropole du Grand Paris (MGP)
- La définition de projets de dimension métropolitaine dans des domaines variés : environnement, développement économique, habitat, mobilité, formation, culture et l'émergence et le développement de pôles métropolitains
- La réflexion autour des questions de solidarité financière au sein de la métropole.

L'adhésion de la Ville à ce syndicat a permis de participer à la préfiguration de la construction métropolitaine et d'être associée à la négociation de l'ensemble des réformes territoriales survenues depuis 2010 jusqu'à la loi NOTRe du 7 août 2015.

Aujourd'hui, la Métropole du Grand Paris est effective et son périmètre géographique est réduit à Paris et aux villes de la petite couronne.

L'adhésion au syndicat Paris Métropole ne revêt de ce fait plus de pertinence.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider le retrait de la Ville de Saint-Germain-en-Laye du Syndicat Mixte d'Études Paris Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE le retrait de la Ville de Saint-Germain-en-Laye du Syndicat Mixte d'Études Paris Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017 et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches relatives à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye